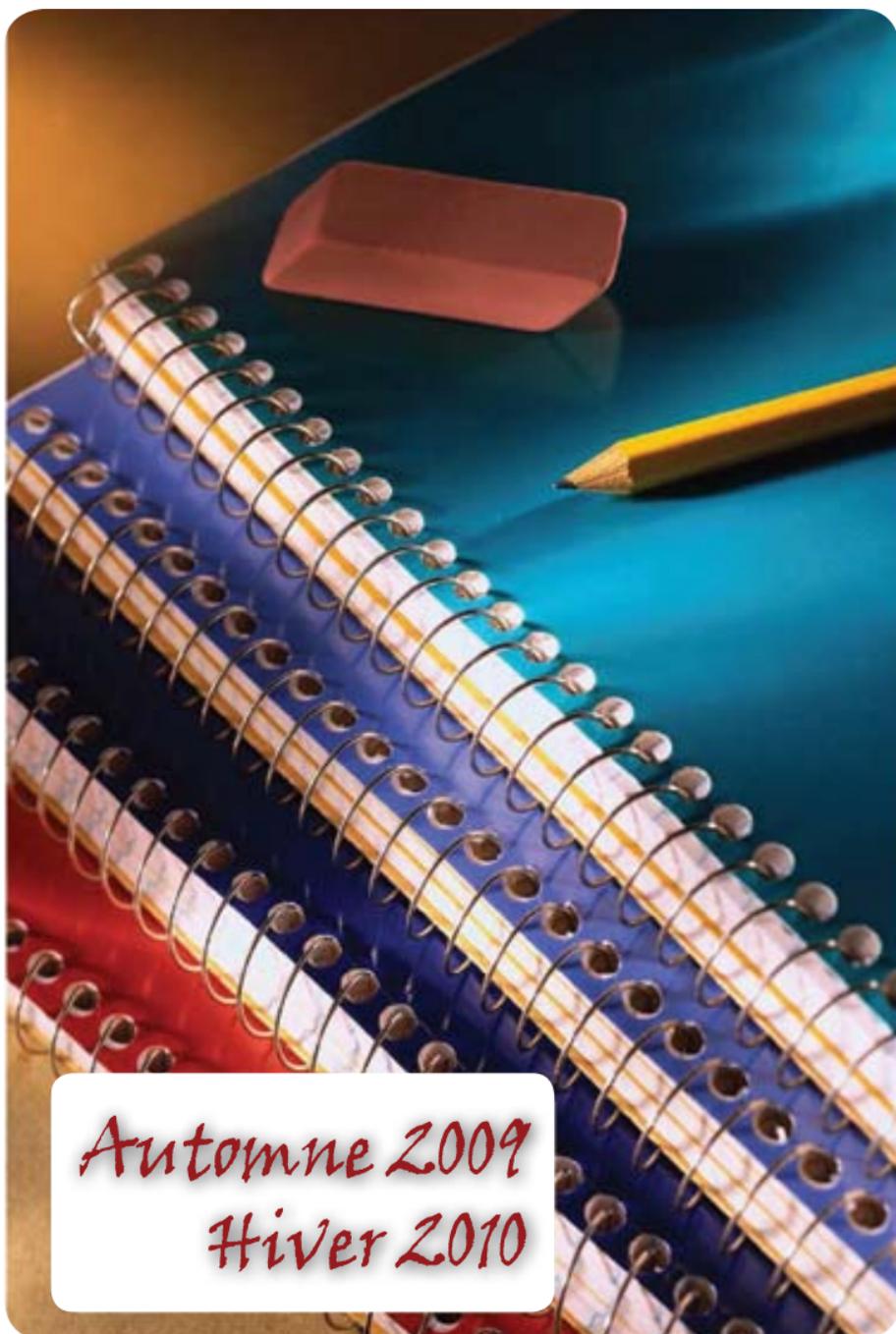


Programme d'éducation

CONSEIL RÉGIONAL FTQ MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN



Automne 2009
Hiver 2010



Conseil
régional 
MONTRÉAL
MÉTROPOLITAIN

565, boulevard Crémazie Est, bureau 2500
Montréal (Québec) H2M 2V6
Téléphone : 514 387-3666, télécopieur : 514 387-4393
Courrier électronique : crftqmm@videotron.ca
Site Internet : www.montrealmetro.ftq.qc.ca

Pour l'amélioration des conditions de travail



LE DÉLÉGUÉ SYNDICAL, LA DÉLÉGUÉE SYNDICALE

1

18 heures

1A-1 Jeudi 8, vendredi 9 et samedi 10 octobre
1A-2 Mercredi 4, jeudi 5 et vendredi 6 novembre
1H-1 Jeudi 4, vendredi 5 et samedi 6 février
1H-2 Mercredi 14, jeudi 15 et vendredi 16 avril

Ce cours permet aux participants et aux participantes de découvrir les moyens pour mieux accomplir leurs tâches syndicales et ce, à partir des problèmes vécus au travail. En plus d'identifier les ressources disponibles pour les délégués et les déléguées, on apprend des éléments d'histoire syndicale, on identifie des solutions aux problèmes quotidiens et on se familiarise avec la procédure de grief.

COÛT : 90 \$ (180 \$ pour non-affiliés)

DOSSIER DU GRIEF

2

18 heures

2A Jeudi 29, vendredi 30 et samedi 31 octobre

Si votre rôle syndical est de défendre les membres aux prises avec une violation de la convention collective ou une mesure disciplinaire, vous apprécierez ce cours. On traite de la préparation d'un dossier en vue du règlement d'un grief ou d'un arbitrage. Entre autres, de l'établissement du droit, de la planification de la preuve à faire, de l'élaboration de l'enquête, des rencontres avec les témoins, de l'évaluation de la preuve possible de l'employeur et de la constitution du dossier.

COÛT : 90 \$ (180 \$ pour non-affiliés)

NÉGOCIATION COLLECTIVE

3

18 heures

3H Jeudi 21, vendredi 22 et samedi 23 janvier

Ce cours vise à développer une stratégie de négociation, à produire des contrepropositions et à faire valoir nos priorités en vue de gagner notre négociation. Il permet d'expérimenter le travail d'équipe lors d'une négociation fictive. On prend de l'assurance comme responsable ou porte-parole et on s'informe également sur le cadre légal des négociations.

COÛT : 90 \$ (180 \$ pour non-affiliés)

HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE

7

12 heures

7A Lundi 16 et mardi 17 novembre

Ce cours permet aux déléguées et aux délégués syndicaux de connaître les nouvelles dispositions de la *Loi sur les normes du travail*. On sensibilise les membres à cette problématique afin de prévenir et de mieux intervenir en cas d'harcèlement.

COÛT : 60 \$ (120 \$ pour non-affiliés)

Pour de meilleures conditions de santé et de sécurité au travail



INTRODUCTION À LA SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

11

18 heures

11A-1 Mardi 13, mercredi 14 et jeudi 15 octobre
11A-2 Mardi 1, mercredi 2 et jeudi 3 décembre
11H Mercredi 24, jeudi 25 et vendredi 26 mars

Ce cours a pour objectif d'initier les membres à la santé et sécurité du travail. Par une meilleure connaissance de notre milieu de travail et par l'acquisition de notions minimales de nos principaux droits en ce domaine, ce cours nous démontre l'importance de l'action syndicale pour mieux prévenir les lésions professionnelles.

Ce cours s'adresse non seulement aux membres qui occupent un poste en santé et sécurité du travail, mais aussi à toute personne impliquée dans son syndicat.

Il constitue un préalable à certains autres cours en santé et sécurité du travail.

COÛT : 105 \$ (210 \$ pour non-affiliés)

LE TRAVAIL SYNDICAL EN PRÉVENTION

12

12 heures

12A Lundi 26 et mardi 27 octobre

Ce cours s'adresse principalement aux représentantes et aux représentants à la prévention ainsi qu'aux membres syndicaux qui participent aux travaux d'un comité paritaire de santé et sécurité du travail.

En plus d'examiner le fonctionnement de ce comité, les fonctions de la représentante et du représentant à la prévention ainsi que différents règlements importants en matière de santé et sécurité du travail, ce cours a pour objectif de développer une approche stratégique syndicale nécessaire pour faire avancer les dossiers plus complexes auxquels nous sommes souvent confrontés. Préalable : cours n° 11.

COÛT : 70 \$ (140 \$ pour non-affiliés)

ENQUÊTE D'ACCIDENT EN SANTÉ ET SÉCURITÉ

13

12 heures

13A Jeudi 24 et vendredi 25 septembre
13H Mercredi 10 et jeudi 11 février

Ce cours permet de mieux identifier les faits pertinents reliés à un accident, d'interroger les témoins et d'établir le dossier d'enquête. De plus, on cerne les causes de l'accident de façon à élaborer des recommandations pour corriger la situation. Aucun préalable requis.

COÛT : 70 \$ (140 \$ pour non-affiliés)

PROCÉDURES DE RÉCLAMATION À LA CSST

14

18 heures

14A Mercredi 18, jeudi 19 et vendredi 20 novembre

Ce cours permet de mieux intervenir lorsque des membres font une réclamation à la CSST. On étudie la Loi, les réclamations, la compensation, les prestations, les procédures d'appel, les clauses à négocier et les stratégies à développer face aux employeurs et à la CSST. Préalable : cours n° 11.

COÛT : 105 \$ (210 \$ pour non-affiliés)

DOSSIER D'APPEL EN SANTÉ ET SÉCURITÉ

15

18 heures

15H Mardi 26, mercredi 27 et jeudi 28 janvier

Conçu pour les membres ayant à assister des personnes accidentées, à préparer leur dossier et à les défendre, ce cours permet d'apprendre à structurer un dossier d'appel, de développer le sens de l'analyse et de connaître un minimum de règles de preuve et de procédure. Préalable : cours n° 11.

COÛT : 105 \$ (210 \$ pour non-affiliés)

ALERTE AUX DÉCIBELS

17

18 heures

17H Mardi 23, mercredi 24 et jeudi 25 février

Ce cours permet aux participants et aux participantes de prendre conscience des problèmes de santé causés par le bruit dans leur milieu de travail. Il vise à développer un plan d'action permettant de réduire le bruit à la source. Préalable : cours n° 11.

COÛT : 105 \$ (210 \$ pour non-affiliés)

LES FEMMES ET LA SANTÉ ET SÉCURITÉ

18

12 heures

18A Jeudi 10 et vendredi 11 décembre

Ce cours de base initie et sensibilise les représentants en santé et sécurité ainsi que les militantes, aux problèmes spécifiques de santé reliés aux emplois majoritairement occupés par des femmes. Il permet une prise de conscience des multiples aspects ainsi que des risques associés au travail des femmes afin que celles-ci améliorent leurs conditions de vie au travail. Aucun préalable requis.

COÛT : 70 \$ (140 \$ pour non-affiliés)

Pour mieux s'entraider



DÉLÉGUÉE SOCIALE, DÉLÉGUÉ SOCIAL/RELATION D'AIDE

26

18 heures

26A-1 Mercredi 23, jeudi 24 et vendredi 25 septembre

26A-2 Mardi 24, mercredi 25 et jeudi 26 novembre

26H-1 Mercredi 17, jeudi 18 et vendredi 19 février

26H-2 Mercredi 12, jeudi 13 et vendredi 14 mai

Ce cours aide à soutenir nos collègues aux prises avec des problèmes personnels : toxicomanies et autres dépendances, problèmes financiers et familiaux. On traite des problèmes collectifs de santé mentale et de relations interpersonnelles difficiles. On pratique la relation d'aide et on explore les ressources du milieu pour bien faire notre travail de référence. On discute également des stratégies d'implantation d'un réseau de déléguées et délégués sociaux en lien avec nos structures syndicales.

COÛT : 90 \$ (180 \$ pour non-affiliés)

PRÉVENTION DU SUICIDE

28

12 heures

28A Lundi 2 et mardi 3 novembre

28H Mardi 16 et mercredi 17 mars

Ce cours aborde tous les aspects de l'intervention auprès d'un adulte en situation de crise suicidaire, en tenant compte des limites inhérentes à ce type d'approche.

COÛT : 60 \$ (120 \$ pour non-affiliés)

Pour l'implication des femmes



CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL DES FEMMES

41

12 heures

41H Jeudi 7 et vendredi 8 avril

Il s'agit d'un cours où l'on aborde les conditions spécifiques vécues par les femmes sur le marché du travail. Il est conçu pour structurer l'action syndicale dans les dossiers d'accès à l'égalité, d'équité salariale, de lutte aux préjugés sexistes et d'harcèlement sexuel. Ce cours est d'une grande utilité pour la mise sur pied d'un comité de condition féminine.

COÛT : 60 \$ (120 \$ pour non-affiliés)

POUR PLUS
DE DÉTAILS,
CONSULTEZ
NOTRE SITE
INTERNET
AINSI QUE
NOTRE
BULLETIN
D'INFOR-
MATION.

FORMATIONS

LA MÉDIATION

Déléguées et délégués
sociaux



LES EFFETS DES HORAIRES ATYPIQUES SUR LA SANTÉ

Santé et sécurité du travail



<http://www>

www.montrealmetro.ftq.qc.ca
Sous la section **NOS SERVICES**

Pour favoriser la démocratie syndicale



NOUVEAU COURS

LE LEADERSHIP

54

18 heures

54A-1 Mardi 29 septembre, mercredi 30 et jeudi 1^{er} octobre

54H-1 Mercredi 10, jeudi 11 et vendredi 12 mars

54H-2 Jeudi 6, vendredi 7 et samedi 8 mai

Cette formation se veut surtout un lieu de réflexion qui permettra aux participants et aux participantes d'identifier leur propre définition du leadership mais aussi de dégager parmi les styles les plus reconnus, celui qui se rapproche davantage de nos valeurs syndicales. Nous tenterons également de comprendre les raisons pour lesquelles un groupe reconnaît à une personne le statut de leader.

Cette formation s'adresse à tous, délégués ou dirigeants syndicaux, puisque chacun est un leader dans son champ d'action. Il est plus que jamais nécessaire d'avoir une vision commune pour mieux relever les nombreux défis qui attendent le monde syndical dans le contexte économique et social actuel, de façon à mieux soutenir et poursuivre nos engagements de militants et militantes.

COÛT : 90 \$ (180 \$ pour non-affiliés)

Pour mieux connaître nos droits



DROITS PARENTAUX

64

12 heures

64H Mercredi 21 et jeudi 22 avril

Ce cours permet de se familiariser avec le Régime québécois d'assurance parentale. Il aborde les droits des nouveaux parents en matière de prestations et traite des conditions relatives à ces droits.

COÛT : 60 \$ (120 \$ pour non-affiliés)

Pour mieux saisir le monde



LA MONDIALISATION : LA COMPRENDRE ET AGIR SYNDICALEMENT

71

12 heures

71H Mardi 2 et mercredi 3 mars

Ce cours permet de comprendre le phénomène de la mondialisation néolibérale et ses impacts sur les conditions de travail et de vie. Il permet aussi de dégager des pistes d'action syndicale en vue d'une autre mondialisation, équitable et solidaire.

COÛT : 60 \$ (120 \$ pour non-affiliés)

Pour préparer l'avenir



PRENDRE EN MAIN SA RETRAITE

81

15 heures

81A Vendredi soir 23 octobre, samedi 24 et dimanche 25 octobre

81H Mercredi soir 28, jeudi 29 et vendredi 30 avril

Vous êtes à cinq ans et moins de votre retraite? Ce cours est un moment d'échanges et de réflexion pour en faciliter la préparation. On aborde la question des revenus en présentant le fonctionnement des régimes publics et des régimes privés de retraite. On touche à certaines questions juridiques dont le testament, le contrat de mariage et le mandat d'incapacité. On discute de certaines questions qui pourraient influencer la vie d'une personne retraitée. Ce cours est ouvert aux conjointes et aux conjoints, pour lesquels les mêmes modalités (fiche d'inscription et paiement des frais) s'appliquent.

COÛT : 75 \$ (150 \$ pour non-affiliés)

AGIR SUR NOS RÉGIMES DE RETRAITE

82

18 heures

82H Lundi 29, mardi 30 et mercredi 31 mars

Ce cours s'adresse aux membres d'un comité de négociation ou aux membres d'un comité de retraite. On traite, entre autres, des lois régissant les régimes de retraite publics et privés, de la fiscalité et du rôle du mouvement syndical dans le développement des régimes de retraite. On apprend comment administrer un régime de retraite. Il est organisé conjointement par la FTQ et par la Fondation de la formation économique du Fonds de solidarité FTQ qui rembourse les salaires selon sa politique.

Aucuns frais d'inscription

ATELIER VIRÂGE

83

19 h à 21 h 30

83A Lundi 19 octobre / 83H Mardi 16 février

L'atelier VirÂge a pour but de vous sensibiliser à l'importance de bien planifier l'aspect financier de votre retraite. Il permet d'aborder les étapes de la planification financière et énumère les services conseils que les Caisses d'économie du Québec mettent à votre disposition par le biais d'une rencontre avec un planificateur financier. Cet atelier vous aidera à déterminer si vous aurez suffisamment d'argent pour réaliser vos projets tout en maintenant le même niveau de vie.

Aucuns frais d'inscription

CONFÉRENCE PROVISION

84

19 h à 21 h 30

84A Mardi 24 novembre / 84H Mardi 20 avril

Vous êtes à 15, 20 ou encore 30 ans de la retraite? Chaque année des milliers de Québécoises et de Québécois prennent leur retraite sans aucune planification financière et sont contraints d'oublier leurs rêves et leurs projets d'avenir. La FTQ et les Caisses d'économie du Québec animent cette conférence pour vous aider à bien planifier cette étape importante.

Aucuns frais d'inscription

Des activités diversifiées

En plus des sessions annoncées à dates fixes, le Conseil offre plusieurs autres activités d'éducation en cours d'année.



CONSULTEZ NOTRE SITE INTERNET

www.montrealmetro.ftq.qc.ca

sous la section **NOS SERVICES**

LES COURS SUR DEMANDE

Selon les disponibilités, les vingt et un cours offerts au présent programme peuvent être organisés, pour des groupes qui en font la demande, à d'autres dates que celles indiquées au verso.

Un minimum de quinze personnes est requis.



Les cours suivants peuvent également être organisés sur demande par le Service de l'éducation :



LE TRAVAIL DU DÉLÉGUÉ ET DE LA DÉLÉGUÉE PENDANT LA NÉGOCIATION

4

15 heures

Un cours qui favorise l'implication de l'ensemble de la structure syndicale dans tout le processus de la négociation.



APPROCHE EN SITUATION DE CONFLIT

6

12 heures

Ce cours vise à outiller les membres en abordant les différentes démarches de résolution de conflits.



INTRODUCTION À LA SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL (juridiction fédérale)

11

18 heures

Ce cours a pour but d'initier les membres sous juridiction fédérale à la santé et sécurité du travail. Voir cours n° 11.



SENSIBILISATION À LA MALADIE MENTALE

23

6 heures

Lors de cette activité, nous abordons les thèmes suivants : la maladie mentale, les troubles de la personnalité, la dépression majeure et autres sujets reliés.



PROCÉDURES D'ASSEMBLÉE ET PRISE DE PAROLE DANS NOS INSTANCES

53

18 heures

Ce cours nous apprend à diriger une assemblée en soutenant l'intérêt des membres, sans en perdre le contrôle, permettant ainsi que les débats se déroulent de façon démocratique. Il vise aussi à aider les syndicalistes expérimentés à comprendre l'ensemble des mécanismes de communication, à réfléchir sur leurs types d'échanges et à développer leur potentiel pour mieux communiquer.



ASSURANCE-EMPLOI

18 heures

Remis à jour sur une base régulière, ce cours permet de se familiariser avec la *Loi sur l'assurance-emploi*. Il aborde les droits des travailleurs et des travailleuses en matière de prestations et traite des conditions relatives à ces droits.

61

LES COURS DU SERVICE URGENCE-EMPLOI



Ce Service peut organiser les cours suivants :

ACTIONS POUR SAUVER NOS EMPLOIS

Un cours de six heures pour apprendre à dépister les signes de difficulté de l'entreprise et pour développer un plan d'action syndical pour la protection de l'emploi.

ORGANISATION DU TRAVAIL

Un cours de dix-huit heures pour élaborer un projet syndical en matière d'organisation du travail.

LES JOURNÉES SPÉCIALES DE FORMATION



Lorsque des ajouts ou des modifications surviennent dans les diverses lois du travail, dans les lois sociales ou dans les politiques gouvernementales, cela a des répercussions sur notre action syndicale. C'est pourquoi le Conseil organise, au besoin, des journées spéciales de formation où il est possible de se familiariser avec ces nouvelles réalités.

LES SOIRÉES THÉMATIQUES

Ces soirées portent sur diverses problématiques et peuvent être organisées par différents Services ou comités du Conseil.



Modalités de fonctionnement



INSCRIPTIONS

Les fiches d'inscription doivent être signées par un dirigeant ou une dirigeante de la section locale ou du syndicat et doivent nous parvenir accompagnées d'un **chèque libellé à l'ordre du Conseil régional FTQ, au moins quinze jours avant le début du cours**. Les sections locales non affiliées peuvent inscrire leurs membres aux activités d'éducation du Conseil; cependant, lorsque le nombre d'inscriptions dépasse la capacité d'accueil d'un groupe, nous accordons la priorité aux inscriptions provenant des sections locales affiliées.



FRAIS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription varient selon les cours. Ils apparaissent à la fin de la description de chaque cours. Les coûts sont établis pour les sections locales affiliées au Conseil. Ils sont du double pour les sections locales qui ne sont pas affiliées.



ANNULATION

Les frais d'inscription sont remboursés sur réception d'un avis et ce, au moins deux semaines avant le début du cours. Sinon, des frais de 25 \$ seront perçus ou retenus pour chaque inscription.



AVIS DE CONFIRMATION

Environ une semaine avant le début du cours, chaque personne est avisée par écrit de la confirmation de son inscription de même que du lieu et des heures où se tient la session.



CERTIFICAT

Chaque personne reçoit une attestation de cours lorsqu'elle le complète.



HORAIRES

Tous les cours se tiennent de 9 h à 16 h 30 sauf lorsqu'il y a la mention *soir*. Dans ce cas, la session a lieu de 19 h à 22 h.



LIEUX

Les cours ne se donnent pas tous au même endroit. Il est donc important de bien surveiller l'avis de confirmation sur lequel on indique le lieu, la salle et les modes d'accès pour le transport en commun et le stationnement.

Politique de remboursement des salaires

Cours en santé et sécurité du travail

Chaque année, le Conseil bénéficie d'une partie de la subvention accordée à la FTQ, par la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), pour la formation des travailleurs et des travailleuses. Nous remboursons donc les pertes de salaires encourues par la participation aux cours 11, 12, 13, 14, 15, 17 et 18. Pour être éligible au remboursement, le travailleur ou la travailleuse doit :

- Être membre d'une section locale affiliée à la FTQ;
- Avoir l'autorisation d'une personne dirigeante de sa section locale pour participer à un cours en santé et sécurité du travail offert par le Conseil;
- Compléter un formulaire *Je m'inscris* au début du cours en y indiquant :
 - Son taux de salaire horaire **régulier** (ce taux ne comprend ni prime, ni bénéfices, ni vacances, ni autre avantage de quelque nature que ce soit);
 - Le nombre d'heures perdues pour chacune des journées du cours;
- Signer une feuille de présences pour chaque journée de cours.

Le Conseil remboursera à la section locale (et non au travailleur ou à la travailleuse) le salaire déclaré sur le formulaire *Je m'inscris*. Cette politique ne s'applique pas au personnel permanent (conseillers et conseillères) des syndicats et des sections locales.

Pour vous inscrire et obtenir des renseignements supplémentaires

En tout temps, vous pouvez réserver vos places par télécopieur. Cependant, vous devez aviser les personnes dirigeantes de votre section locale car elles doivent préalablement autoriser votre inscription.

N'HÉSITÉZ PAS À APPELER HÉLÈNE SIMARD, CONSEILLÈRE AU SERVICE DE L'ÉDUCATION DU CONSEIL AU 514 387-3666 POSTE 2510.

Consultez notre bulletin d'information

